

## **Délai de paiement.**

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. La date d'échéance sera clairement indiquée sur chaque facture. (Sauf particulier)

## **Modes de règlement**

Les modes de paiement acceptés sont les suivants :

- Virement bancaire
- Carte bancaire
- Chèque
- Espèce

## **Pénalités de retard**

En cas de retard de paiement, des pénalités seront appliquées dès le jour suivant la date d'échéance. Le taux des pénalités de retard est fixé à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

## **Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement**

Pour les clients professionnels, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera appliquée en cas de retard de paiement, conformément à la législation en vigueur.